



Ville d'Ostwald



Charte engageant les membres des Conseils de Quartiers

Préambule

Lors de l'installation du Conseil de quartier les conseillers s'engagent à respecter la Charte des Conseils de quartiers.

Objectifs de la charte

- fixer les règles de fonctionnement et d'organisation de chaque conseil de quartier.
- définir les modes de relations et les engagements mutuels entre les conseils de quartier et la municipalité.

La charte

- Les membres des Conseils de Quartier s'engagent à représenter leur quartier au sein de cette instance.
Ils doivent donc être attentifs à la vie de leur quartier et de la commune, être en capacité de faire remonter les éventuels dysfonctionnements, mais également être force de proposition afin de pouvoir suggérer des solutions aux problèmes rencontrés.
Aussi, cela signifie que les membres des Conseils de Quartier doivent privilégier l'intérêt général à leur intérêt propre.
- Les réunions des Conseils de Quartier sont des lieux d'échange, de dialogue et de prise d'initiative.
Il permet l'amélioration du cadre de vie, la dynamisation et la valorisation du quartier.
Aussi, bien que des propos contradictoires puissent bien évidemment apparaître, les participants s'engagent à respecter leurs interlocuteurs, à ne pas tenir de propos méprisants, insultants, diffamatoires et à respecter le tour de parole s'il en est établi.
- Les membres des Conseils de Quartier s'engagent à être présents lors des réunions, et à prévenir suffisamment à l'avance dans le cas où il leur serait impossible d'être présent.
- Les réunions des Conseils de Quartier sont l'occasion de nombreux échanges sur des sujets variés, ainsi que sur des propositions qui ne sont pas forcément encore actées.
Aussi, les conseillers de quartier s'engagent à ne pas diffuser d'informations non encore actées au grand public ou sur les réseaux sociaux.